



## NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : Non à la territorialisation

Lettre ouverte à M. Bourgoïn – Maire de Gennevilliers

Monsieur le Maire,

Vous avez informé les organisations syndicales de Gennevilliers que le Directeur académique refusait de valider le projet d'application du décret sur les rythmes scolaires à Gennevilliers puisqu'il ne comportait que 8 demi-journées.

Les enseignants, à plus de 160, se sont adressés à vous en octobre pour vous demander de ne pas appliquer ce décret dont vous dites vous-même qu'il organise le transfert d'une partie des missions de l'école vers les collectivités au risque de créer des inégalités sur le territoire, ceci rappelé dans le vœu du conseil municipal du 5/02/2014.

Dans l'unité, les syndicats ont appelés les agents territoriaux et les enseignants à la grève et à manifester **contre le Décret Peillon** sur les rythmes scolaires. 70% des enseignants de Gennevilliers ont fait grève le 14 novembre et le 5 décembre pour l'abrogation du décret. Cela a abouti au communiqué SNUDI-FO, CGT éduc'action, CGT Territoriaux, FO territoriaux, SNUIPP et territoriaux FSU de décembre 2013 demandant la suspension de la réforme.

Compte tenu de tous les dangers de cette réforme que vous mettez en avant dans le vœu voté au conseil municipal le 5 février et l'absence de réponse du ministre à votre lettre, nous vous demandons de ne pas appliquer le décret comme le font déjà plus de 2700 maires de France et de vous adresser au Ministre pour lui demander d'abroger ce décret, ce qui répondrait à la demande des personnels.

*SNUDI FO Gennevilliers, CGT Educ'action Gennevilliers, SUD Education Gennevilliers*